

Delu Ako Minky GmbH
53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 1 / 13

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

SILBO Bain Immersion PRO Argenterie

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit de nettoyage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Delu Ako Minky GmbH
Hauptstraße 103
53619 Rheinbreitbach / ALLEMAGNE
Téléphone (+49) 02224-1800-0
Téléfax (+49) 02224-1800-90
Site internet www.silbo.de
E-mail info@silbo.de

Secteur informatif

Informations techniques info@silbo.de

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0) 551-19240 (24h, available English / German)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Carc. 2: H351 Susceptible de provoquer le cancer.
Repr. 2: H361d Susceptible de nuire au fœtus.
Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Delu Ako Minky GmbH
53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 2 / 13

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Thiourée

1-Dodécaneéthiol

Alcool éthoxylé propoxylé, C10-16

Mentions de danger

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les vapeurs / aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

5 - <15% agents de surface non ioniques

parfums HEXYL CINNAMAL

parfums CITRONELLOL

parfums LINALOOL

parfums GERANIOL

parfums CINNAMYLALCOHOL

parfums BENZYL SALICYLATE

parfums BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL

parfums

2.3 Autres dangers

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Delu Ako Minky GmbH
53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 3 / 13

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

Type de produits:

3.2 Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
5 - <10	Alcool éthoxylé propoxylé, C10-16
	CAS: 69227-22-1, EINECS/ELINCS: 614-942-0
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Acute Tox. 4: H302
5 - <10	Thiourée
	CAS: 62-56-6, EINECS/ELINCS: 200-543-5, EU-INDEX: 612-082-00-0
	GHS/CLP: Carc. 2: H351 - Repr. 2: H361d - Acute Tox. 4: H302 - Aquatic Chronic 2: H411
1 - < 3	Acide phosphorique
	CAS: 7664-38-2, EINECS/ELINCS: 231-633-2, EU-INDEX: 015-011-00-6, Reg-No.: 01-2119485924-24-XXXX
	GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Met. Corr. 1: H290
1 - < 3	Propane-2-ol
	CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336
1 - < 3	Alcool éthoxylée
	CAS: 68439-46-3, EINECS/ELINCS: Polymer
	GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Acute Tox. 4: H302
1 - < 2,5	1-Dodécane-thiol
	CAS: 112-55-0, EINECS/ELINCS: 203-984-1, Reg-No.: 01-2119491318-31-XXXX
	GHS/CLP: Skin Corr. 1C: H314 - Skin Sens. 1A: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410, M = 10

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler aussitôt un médecin.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausées, vomissements.
Migraine
Troubles gastro-intestinaux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

Delu Ako Minky GmbH

53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 4 / 13

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde d'azote (NOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection complet.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.
Placer les récipients bien droits et veiller à ce qu'ils ne puissent pas se renverser.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Prévoir un sol résistant aux acides.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Delu Ako Minky GmbH
53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 5 / 13

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Propane-2-ol
CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP 84, FT 66
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 400 ppm, 980 mg/m ³
Acide phosphorique
CAS: 7664-38-2, EINECS/ELINCS: 231-633-2, EU-INDEX: 015-011-00-6
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 0,2 ppm, 1 mg/m ³ , FT (n°) 37
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 0,5 ppm, 2 mg/m ³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Acide phosphorique
CAS: 7664-38-2, EINECS/ELINCS: 231-633-2, EU-INDEX: 015-011-00-6
8 heures: 1 mg/m ³
Court terme (15 minutes): 2 mg/m ³

DNEL

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 500 mg/m ³ .
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 888 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 89 mg/m ³ .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 319 mg/kg bw/day.
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 26 mg/kg.
Acide phosphorique, CAS: 7664-38-2
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 2,92 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 0,73 mg/m ³ .

PNEC

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Eau douce, 140,9 mg/l.
Eau de mer, 140,9 mg/l.
sédiment (eau douce), 552 mg/kg.
sédiment (Eau de mer), 552 mg/kg.
soildu sol, 28 mg/kg.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2251 mg/l.

Delu Ako Minky GmbH
53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 6 / 13

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. En cas d'immersion: > 0,4mm: Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). En cas de contact par projection: > 0,4mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Vêtement de protection résistant aux acides (EN 340)
Divers	Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.
Protection respiratoire	Non indispensable sous des conditions normales.
Risques thermiques	Pas d'information disponible.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	1,15 - 1,45
Valeur du pH [1%]	2,5
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d'éclair [°C]	>65
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	1,03
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	<0
Auto-inflammation [°C]	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

Delu Ako Minky GmbH
53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 7 / 13

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des bases (lessives).
Réagit violemment au contact d'agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 7

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

Delu Ako Minky GmbH
 53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 8 / 13

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance
Alcool éthoxylée, CAS: 68439-46-3
LD50, oral, rat: > 300 - 2000 mg/kg.
Alcool éthoxylé propoxylé, C10-16, CAS: 69227-22-1
LD50, oral, 1800 mg/kg.
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, dermique, lapin: 13900 mg/kg OECD 402.
LD50, oral, rat: 5840 mg/kg OECD 401.
LC50, inhalatoire, rat: > 25 mg/l (6h) OECD 403.
Thiourée, CAS: 62-56-6
LD50, dermique, lapin: > 2000 mg/kg (Lit.).
LD50, oral, rat: 1750 mg/kg (Lit.).
Acide phosphorique, CAS: 7664-38-2
LD50, dermique, lapin: 2740 mg/kg (Lit.).
LD50, oral, rat: 1530 mg/kg (Lit.).
LC50, inhalatoire, rat: > 0,85 mg/l (1h) (Lit.).
1-Dodécane-thiol, CAS: 112-55-0
LD50, dermique, rat: > 5000 mg/kg (OECD 402).
LD50, oral, rat: > 5000 mg/kg (OECD 401).
LC50, inhalatoire, rat: > 3,1 mg/l/4,5h (OECD 403).
NOAEL, rat: 0,01 mg/l/28d (OECD 412).
NOAEL, rat: 0,06 mg/l (OECD 414).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
 Risque de lésion oculaire grave.
 Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Analogue à un produit de composition similaire.
 In-vitro-Test "Corrosive" négative.
 Irritant
 Jugement d'experts

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
 Sensibilisant.
 Méthode de calcul

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
 En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
 En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenèse

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
 En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
 Susceptible de nuire au fœtus.
 Méthode de calcul

Cancérogénèse

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
 Susceptible de provoquer le cancer.
 Méthode de calcul

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

Delu Ako Minky GmbH
53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 9 / 13

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Alcool éthoxylé propoxylé, C10-16, CAS: 69227-22-1
LC50, Brachidanio rerio: > 1-10 mg/l (DIN EN ISO 7346-2).
EC0, Pseudomonas putida: > 100 mg/l (OECD-209).
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, (24h), Daphnia magna: 9714 mg/l.
LC50, (96h), Pimephales promelas: 9640 mg/l.
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus: > 100 mg/l.
Thiourée, CAS: 62-56-6
LC50, (96h), Danio rerio: 10000 mg/l (Lit.).
EC50, (48h), Daphnia magna: 35 mg/l (IUCLID).
IC50, (72h), Desmodemus subspicatus: 3,8 - 10 mg/l (IUCLID).
Acide phosphorique, CAS: 7664-38-2
LC50, (96h), poisson: 3-3,5 mg/l (Lit.).
LC0, poisson: 100-1000 mg/l (Lit.).
1-Dodécaneéthiol, CAS: 112-55-0
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: > 100 mg/l.
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata: 0,0145 mg/l (OECD 201).
EC50, (48h), Daphnia magna: 1 - 10 mg/l (OECD 202).
NOEC, (48h), Daphnia magna: 0,14 mg/l (OECD 202).

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration

Avant rejet dans les stations d'épuration, obtenir l'agrément des autorités compétentes. Le produit est un acide. Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Biodégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Effet nocif par modification du pH.

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

Delu Ako Minky GmbH
53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 10 / 13

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.
Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 070701*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID 3082

Transport fluvial (ADN) 3082

Transport maritime selon IMDG 3082

Transport aérien selon IATA 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (1-Dodécane-thiol)

- Code de classification M6

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 5 l

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

Transport fluvial (ADN) Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, nsa (1-Dodécane-thiol)

- Code de classification M6

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (dodecane-1-thiol)

- EMS F-A, S-F

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 5 l

Transport aérien selon IATA Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (dodecane-1-thiol)

- Etiquettes de danger



Delu Ako Minky GmbH
53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 11 / 13

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID 9

Transport fluvial (ADN) 9

Transport maritime selon IMDG 9

Transport aérien selon IATA 9

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID III

Transport fluvial (ADN) III

Transport maritime selon IMDG III

Transport aérien selon IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID oui

Transport fluvial (ADN) oui

Transport maritime selon IMDG MARINE POLLUTANT

Transport aérien selon IATA oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.
SEVESO III (Directive 2012/18/EU), Catégories de danger conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:
E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

- **VOC (2010/75/CE)** ca. 3 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

Delu Ako Minky GmbH

53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 12 / 13

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger
(SECTION 03)**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification**

Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)
 Carc. 2: H351 Susceptible de provoquer le cancer. (Méthode de calcul)
 Repr. 2: H361d Susceptible de nuire au fœtus. (Méthode de calcul)
 Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)
 Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
 Aquatic Chronic 2: H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)

Delu Ako Minky GmbH

53619 Rheinbreitbach

Date d'émission 10.04.2019, Révision 10.04.2019

Version 06. Remplace la version: 05

Page 13 / 13

Positions modifiées

SECTION 4 ajouté: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

SECTION 6 ajouté: Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).

SECTION 7 ajouté: Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

SECTION 7 ajouté: Placer les récipients bien droits et veiller à ce qu'ils ne puissent pas se renverser.

SECTION 7 ajouté: Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

SECTION 15 ajouté: E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

SECTION 15 ajouté: SEVESO III (Directive 2012/18/EU), Catégories de danger conformément au règlement (CE) n o 1272/2008:

Copyright: Chemiebüro®